

# Bilan 08

Délégation générale à la langue française et aux langues de France

un tournant dans les  
politiques de la langue



Notre politique de la langue a, durant la période récente, connu un certain nombre d'évolutions majeures qui ont en commun le souci d'une prise en compte, aux plans national, francophone et européen, de la diversité culturelle et linguistique.

En adoptant le 21 juillet dernier le projet de loi constitutionnelle de modernisation des institutions de la V<sup>e</sup> République, le Congrès du Parlement a, au terme d'un débat exemplaire auquel la société civile a pris toute sa part, choisi d'inscrire les langues régionales dans le patrimoine de notre pays. Ce faisant, la représentation parlementaire a consacré la place de ces langues dans l'histoire culturelle de la France et dans l'identité plurielle de ses habitants.

Plus que d'un geste à valeur symbolique, il s'agit d'une reconnaissance politique du rôle que ces langues occupent dans l'existence d'un grand nombre de nos concitoyens. C'est pourquoi, j'ai annoncé en mai dernier lors du débat parlementaire aux Assemblées que le Gouvernement, sans toucher à la décision de notre pays de ne pas ratifier la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires, prendrait l'initiative d'un projet de loi visant à donner un cadre de référence à l'usage de ces langues.

Parallèlement, le Congrès a souhaité que notre Constitution prenne en compte l'importance du lien qui, sur la base d'une langue partagée, unit la France à ses partenaires francophones. C'est le sens de l'article 42 de la loi constitutionnelle, qui prévoit que « la République participe au développement de la solidarité et de la coopération entre les États et les peuples ayant le français en partage ». Cette disposition prend tout son sens à la veille du XII<sup>e</sup> Sommet de la Francophonie à Québec, qui placera notamment au centre de ses préoccupations la place de la langue française dans le mouvement francophone.

J'ai fixé au rang de priorité de la présidence française de l'Union européenne la promotion de la diversité culturelle et linguistique. C'est parce que notre pays est sur ce thème porteur d'un message en Europe, que j'ai souhaité qu'il organise le 26 septembre 2008, avec le soutien de la Commission européenne, des *États généraux du multilinguisme*. Apprentissage des langues, compétitivité des entreprises, cohésion sociale, circulation des œuvres : la diversité de ses langues est pour l'Europe un formidable atout, dont ses citoyens doivent avoir pleinement conscience.

Dans le prolongement de cette manifestation, la France présentera sous sa présidence à ses partenaires et à la Commission européenne une initiative visant, dans une perspective de long terme, à mettre en place un programme européen promouvant la traduction dans tous les champs du savoir et de la connaissance. Cette initiative rejoint pleinement les objectifs de l'Année européenne du dialogue inter-culturel. La traduction, parce qu'elle favorise l'accès aux œuvres et leur circulation en Europe comme au-delà de ses frontières, est en effet à la base de ce dialogue.

Ces différents chantiers ne sauraient naturellement occulter tout le travail conduit par le Gouvernement, et par mon ministère en particulier, pour développer la fonctionnalité de notre langue, sa place dans la société, son rayonnement dans le monde. Sans omettre les difficultés, ni les motifs d'espoir, le présent rapport a pour ambition de donner à ses lecteurs une idée aussi juste et complète que possible de la situation actuelle de la langue française.

Christine Albanel  
Ministre de la Culture et de la Communication

(avant-propos du *Rapport au Parlement sur l'emploi de la langue française* – septembre 2008)

En application du décret n° 2007-994 du 25 mai 2007, le ministre de la Culture et de la Communication « prépare et met en œuvre les actions qui concourent à la diffusion, à l'emploi et à l'enrichissement de la langue française, ainsi qu'à la préservation et à la valorisation des langues de France ».

La délégation générale à la langue française et aux langues de France (DGLFLF) assure, conformément au décret n° 2004-822 du 18 août 2004, « la préparation, la coordination et la mise en œuvre des politiques publiques et la promotion des actions privées qui concourent à la diffusion, au bon usage et à l'enrichissement de la langue française ainsi qu'à la préservation et la valorisation des langues de France ».

Le décret n° 2007-999 du 31 mai 2007 prévoit quant à lui, que, pour ses attributions, le ministre de l'Immigration, de l'Intégration, de l'Identité nationale et du Co-développement dispose de la délégation générale à la langue française et aux langues de France, au même titre qu'une quinzaine d'autres directions et délégations d'administration centrale.

Dans ce cadre, la délégation générale à la langue française et aux langues de France exerce son action dans les directions suivantes :

- > la garantie d'un « droit au français », dans l'ensemble des domaines auxquels s'applique notre cadre légal (secteurs économique, scientifique, éducatif, culturel...);
- > la maîtrise de la langue française, notamment par le soutien aux initiatives visant à faire de notre langue une clé d'accès à la culture ;
- > le développement et la modernisation de la langue française, grâce au travail de recherche en terminologie et en néologie et à la mise en œuvre d'actions visant à renforcer l'appropriation par le public de la terminologie française ;
- > la promotion des langues de France, au moyen d'actions de

soutien à la mise en valeur de ces langues dans le champ de la création ;

> la sensibilisation de la société aux enjeux liés à la langue française, par l'appui aux initiatives qui font de la langue française et de la diversité linguistique un élément clé de l'identité et du rayonnement de notre pays.

Ces orientations structurent l'action de chacune des missions composant la DGLFLF :

- > emploi et diffusion de la langue française ;
- > maîtrise de la langue française, lutte contre l'illettrisme et action territoriale ;
- > développement et modernisation de la langue ;
- > langues de France ;
- > communication et sensibilisation des publics.

Par ailleurs, depuis 1999 la DGLFLF a créé en son sein un observatoire des pratiques linguistiques qui a pour objectif de recenser et de rendre disponibles les savoirs relatifs à la situation linguistique en France.

# Emploi et diffusion de la langue française

> L'application de la loi du 4 août 1994 sur l'emploi de la langue française

Afin de veiller dans les meilleures conditions à l'application de la loi, la DGLFLF s'appuie sur un dispositif interministériel. Elle peut également bénéficier du concours d'associations agréées. Elle est chargée de rendre compte au Parlement de l'application de la loi.

## Un cadre interministériel

Le décret n° 96-235 du 21 mars 1996, a placé la délégation générale à la langue française, qui était jusque-là un service du Premier ministre, sous l'autorité du ministre de la Culture.

Pour préserver le caractère global et interministériel de la politique de la langue française, le décret du 21 mars 1996 a prévu la mise en place d'un groupe interministériel permanent présidé par le délégué général à la langue française et composé des représentants des ministres chargés de l'Éducation nationale, des Affaires étrangères, de l'Industrie, des Affaires européennes, de la Culture, de la Recherche, de la Coopération, de l'Économie et de la Francophonie. Ce groupe se réunit deux à trois fois par an. Il s'est progressivement élargi à d'autres ministères ou secrétariats d'État. C'est une instance de veille, d'échange d'informations et de coordination interministérielle.

En dehors des réunions de ce groupe, la DGLFLF entretient des relations étroites avec tous les ministères concernés par la politique du français, notamment avec les différents services du ministère des Affaires étrangères. En outre, elle est liée par une convention, en date du 1<sup>er</sup> août 1996, avec la direction générale de la concurrence de la consommation et de répression des fraudes (DGCCRF), principal service chargé de constater les infractions à la loi du 4 août 1994 relative à l'emploi de la langue française.

## Le secteur associatif

La délégation générale agréée tous les trois ans un certain nombre d'associations pour leur permettre d'ester en justice dans les litiges ayant trait notamment à l'information des consommateurs. Les trois associations actuellement agréées en application de l'arrêté du 26 mars 2007 bénéficient à ce titre d'une aide de la délégation générale. Ces trois associations – Association franco-phonie d'amitié et de liaison (AFAL), Défense de la langue française (DLF) et Avenir de la langue française (ALF) – constituent un relais efficace pour l'application de la loi. Elles se sont particulièrement investies en 2008 pour veiller à l'application des textes légaux prévoyant l'usage du français dans les colloques scientifiques organisés sur notre territoire. Elles exercent également leur vigilance sur les situations de discrimination linguistique dans le monde du travail. La DGLFLF appuie, après examen, un grand nombre de leurs observations tant auprès des entreprises, des organisateurs de colloques que des services publics et apporte souvent son concours aux dossiers qu'elles adressent à la DGCCRF.

## Le monde du travail

Comme l'ont montré différentes études lancées par la délégation générale à la langue française et aux langues de France, les dispositions légales garantissant l'usage de notre langue dans le monde du travail, telles qu'elles figurent en particulier dans la loi du 4 août 1994, sont insuffisamment connues. Or, leur respect est de nature à favoriser l'insertion des salariés dans l'entreprise.

Afin de poursuivre l'observation des politiques et des pratiques linguistiques dans le monde du travail il a été décidé d'inclure dans l'enquête « Changements organisationnels et informatisation (COI) », un questionnaire sur l'usage du français et des langues étrangères.

Cette enquête menée conjointement par le Centre d'études de l'emploi, l'Insee et la direction de l'animation, de la recherche,



des études et des statistiques (DARES) du ministère chargé de l'Emploi, a été rendue publique en 2008.

Elle montre que, sur l'ensemble des salariés des entreprises de 20 salariés et plus, 25 % sont amenés à parler ou à écrire une langue étrangère dans le cadre de leur activité professionnelle, soit environ 1 800 000 individus. La langue étrangère qu'ils utilisent principalement est l'anglais dans 89 % des cas, une autre langue étrangère répandue dans 8 % des cas (l'allemand dans 5 % des cas, l'espagnol dans 2 % des cas et l'italien dans 1 % des cas), une autre langue dans 3 % des cas.

Par ailleurs, 31 % des salariés des entreprises de 20 salariés et plus sont amenés à lire des documents rédigés dans une langue étrangère, soit environ 2 270 000 individus, parmi lesquels 23 % en ressentent une gêne. Au final, 7 % des salariés des entreprises de 20 salariés et plus sont gênés par le fait de devoir lire une langue étrangère dans le cadre de leur activité professionnelle, soit environ 510 000 personnes.

### La communauté scientifique

Afin que les sciences continuent de se penser et de s'exprimer dans une pluralité de langues dont le français, le ministère de la Culture et de la Communication a mis en place un fonds de soutien à l'interprétation dans les manifestations scientifiques majeures se déroulant sur notre territoire. Doté de 100 000 € en 2008, ce fonds, dit « fonds Pascal », a permis de soutenir la mise en place d'une interprétation dans quelques colloques majeurs de différentes disciplines scientifiques. Ce faisant, il contribue à renforcer l'attractivité de notre pays.

Le ministère de la Culture et de la Communication a établi une convention avec l'Institut national d'études démographiques (Ined) pour réaliser une enquête sur les pratiques en vigueur dans la recherche publique : près de 2000 directeurs de laboratoires des organismes publics de recherche et des universités ont ainsi été interrogés. Les premiers résultats de ce travail d'envergure ont été communiqués à la mi-2008.

Les directeurs de laboratoire reconnaissent la prépondérance de l'anglais comme langue internationale d'usage dans toutes les disciplines. Seuls 22 % des directeurs en sciences humaines et sociales (SHS) estiment que le français prévaut dans leur discipline : 27 % en sciences humaines, 15 % en sciences sociales. Dans les sciences exactes ou naturelles, la suprématie de l'anglais comme langue internationale est écrasante.

Invités à donner leur avis sur diverses mesures de soutien à la francophonie, les laboratoires des SHS et ceux des sciences naturelles et exactes s'accordent sur l'idée d'encourager la circulation des travaux scientifiques francophones sur internet et de soutenir les revues scientifiques bilingues.

### Le rapport annuel au Parlement

À l'occasion de la rédaction de ce rapport, la délégation générale saisit différents ministères et organismes impliqués dans la mise en œuvre de la politique linguistique. Ce document comporte de nombreuses informations détaillées sur la politique de la langue conduite aux niveaux national et international. Il constitue un outil de référence pour les parlementaires ainsi que pour tous ceux qui sont intéressés par les questions relatives à l'usage et au rayonnement de la langue française.

Préfacée par la ministre de la Culture et de la Communication, l'édition 2008 du rapport s'est enrichie d'informations nouvelles, par exemple sur la présence du français et des langues romanes sur la toile, ou encore sur la demande de français dans les pays émergents. Elle présente également un état détaillé de la place de notre langue dans l'architecture du droit international.

### > Le multilinguisme

La France a souhaité, dans le cadre de la Présidence de l'Union européenne, organiser, avec le soutien de la Commission européenne, un événement de portée internationale destiné à faire avancer la cause du multilinguisme en Europe, dont les enjeux ne se limitent pas à l'apprentissage dès le plus jeune âge de deux langues étrangères.

L'organisation d'*États généraux du multilinguisme* a donc été confiée aux ministères de la Culture et de la Communication, des Affaires étrangères et européennes et de l'Éducation nationale.

Le 26 septembre 2008, à l'occasion de la *Journée européenne des langues*, près d'un millier de participants venant de l'ensemble des pays de l'Union européenne et de l'Espace économique européen ont participé à ces *États généraux du multilinguisme* organisés dans le Grand Amphithéâtre de la Sorbonne. Cet événement a mis en débat les politiques qui, en Europe, renforcent les compétences linguistiques des citoyens, dans le cadre scolaire, mais aussi tout au long de la vie, et qui font du multilinguisme un élément clé aussi bien de la circulation des œuvres culturelles que de la compétitivité des entreprises. Le commissaire européen Leonard Orban a présenté, à cette occasion, la stratégie de l'Union européenne pour le multilinguisme.

Une opération baptisée « Langues en fête », organisée à Paris en marge des *États généraux*, a permis de sensibiliser le public à la diversité des langues de l'Europe.

Ces *États généraux* prennent également place dans un agenda politique qui a conduit la France à faire adopter, au Conseil « Éducation, jeunesse, culture et audiovisuel » de l'Union européenne les 20 et 21 novembre 2008, une résolution sur le multilinguisme. Celle-ci incite notamment les États membres à davantage promouvoir la traduction en Europe, dans la mesure où elle constitue, à côté de l'enseignement des langues, une voie privilégiée pour permettre aux citoyens d'accéder aux œuvres et aux savoirs. Elle invite également les États membres à réfléchir à la faisabilité d'un programme spécifique européen de soutien à la traduction.

### > La coopération francophone

La France et ceux de ses partenaires européens au sein de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) – communauté française de Belgique, Luxembourg – qui s'étaient engagés à ses côtés en 2002 dans le Plan d'action pour le français dans l'Union européenne ont continué en 2008 à faire de la promotion

du français un enjeu majeur en Europe : au total, quelque 12 000 personnalités gouvernementales, diplomates, fonctionnaires, journalistes accrédités, étudiants des collèges d'Europe auront bénéficié de périodes plus ou moins longues d'exposition à la langue française depuis cette date.

Le XII<sup>e</sup> Sommet de la Francophonie s'est tenu à Québec du 17 au 19 octobre 2008. Les chefs d'État et de gouvernement ont adopté la Déclaration de Québec ainsi que quatre résolutions dont l'une sur la langue française. Dans cette résolution, les chefs d'État et de gouvernement demandent notamment au secrétaire général de la Francophonie d'entamer les démarches visant à conclure un pacte linguistique avec les États et gouvernements qui le souhaitent. Ils demandent également à l'OIF d'accompagner les États qui s'engagent en faveur du français pour contribuer à garantir un enseignement de qualité à tous les niveaux de la formation.

Les chefs d'État et de gouvernement ont décidé que le prochain Sommet de la Francophonie se tiendra en 2010 à Madagascar.

Les enjeux liés à l'observation du français dans le monde font l'objet d'une attention particulière de la part de la délégation générale : avec son soutien, un séminaire international s'est tenu sur ce thème du 12 au 14 juin au siège de l'OIF, à Paris. Il a permis de dégager des pistes pour mettre en place, selon une approche pluridisciplinaire, une observation rigoureuse de l'usage de notre langue.

## Maîtrise du français, lutte contre l'illettrisme et action territoriale

La DGLFLF a joué un rôle de coordination des politiques de maîtrise de la langue menées par les différents services de l'État, a apporté son expertise sur un certain nombre de dossiers, notamment sur le premier niveau de qualification en français langue étrangère, sur les politiques d'intégration linguistique des migrants et sur le français comme compétence professionnelle.

### > Le diplôme initial de langue française et ses suites

Le diplôme initial de langue française (Dilf) a été institué par le décret n° 2006-1626 du 19 décembre 2006. Le contenu de ses épreuves a été fixé par un arrêté du 20 décembre 2006 publié au *Journal officiel* du 30 décembre 2006.

Ce diplôme valide un premier niveau de maîtrise du français, le niveau A1.1 du *Cadre commun de référence pour les langues* du Conseil de l'Europe, décrit par le *Référentiel et certification (Dilf) pour les premiers acquis en français* élaboré par un groupe d'experts piloté par la DGLFLF. Le Dilf est réservé aux personnes de nationalité étrangère et aux Français non francophones qui sont âgés de 16 ans ou plus et ne sont pas titulaires d'un diplôme de l'enseignement secondaire français.

À la fin avril 2008, sur les 26 121 signataires du contrat d'accueil et d'intégration (CAI) proposé aux étrangers ressortissants de pays hors de l'Union européenne à qui un apprentissage du français a été prescrit, 6 753 ont passé les épreuves du Dilf. Le taux de réussite à l'examen est de 90 %.

### > L'action culturelle contre l'illettrisme

La politique de contractualisation du ministère est un moyen efficace pour créer une véritable dynamique et favoriser la synergie entre les acteurs culturels et sociaux susceptibles d'œuvrer pour une meilleure maîtrise de la langue.

La DGLFLF s'investit pour que soit pris en compte l'objectif de maîtrise de la langue et son corollaire, la lutte contre l'illettrisme, dans le plus grand nombre de politiques contractuelles. D'ores et déjà, un certain nombre de procédures, de conventions et de contrats territoriaux font explicitement référence à des objectifs de prévention et de résorption de l'illettrisme, le programme « culture en prison » en particulier.

À l'échelon déconcentré, les directions régionales des affaires culturelles prennent également part à la lutte contre l'illettrisme. Une circulaire du 3 décembre 2004 signée du ministre de la Culture les invite « à favoriser la création de liens entre les acteurs du champ social et les institutions culturelles. »

Par ailleurs, le ministère de la Culture et de la Communication est membre du conseil d'administration de l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme (ANLCI) : la DGLFLF le représente dans cette instance. Dans ce cadre, elle soutient un certain nombre de projets conduits par l'ANLCI, notamment en matière de dissémination des bonnes pratiques dans le champ de la lutte contre l'illettrisme. En 2008, la DGLFLF a soutenu un projet visant à comparer les outils de mesure de l'illettrisme français et étranger. Ce travail sera approfondi en 2009 au moyen d'une étude comparative concernant la France, l'Allemagne, les Pays-Bas et le Royaume-Uni.

Enfin, la *Semaine de la langue française* organisée au printemps, autour de la *Journée internationale de la francophonie*, le 20 mars, prend appui sur une sélection de dix mots, qui sert de fil rouge aux manifestations organisées durant l'opération. De nombreuses initiatives lancées par des associations et des organismes de lutte contre l'illettrisme utilisent cette sélection de dix mots comme support pédagogique afin de favoriser l'expression individuelle et l'insertion sociale et culturelle de leur public.

### > La maîtrise de la langue française en contexte professionnel

Dans le prolongement de la loi du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale, la DGLFLF a soutenu, en 2008, un projet de développement de l'apprentissage du français dans le

cadre de la formation continue des agents de la fonction publique territoriale. Conduit par le Comité de liaison pour la promotion des migrants et des publics en insertion, ce projet vise à améliorer la communication professionnelle des agents dans un contexte de mutation de l'organisation du travail. Il s'est déroulé dans plusieurs collectivités territoriales : Grenoble, Perpignan, Vincennes et Plaine-Commune (communauté d'agglomération regroupant 8 communes de la Seine-Saint-Denis) avec l'implication de la délégation première couronne de Paris du Centre national de la fonction publique territoriale.

### > Le rôle de l'éducation populaire dans la maîtrise de la langue

Six fédérations d'éducation populaire – la Fédération française des maisons des jeunes et de la culture, la Confédération des maisons des jeunes et de la culture en France, Peuple et culture, le CIRASTI, la Fédération des centres sociaux de France et la Fédération nationale des foyers ruraux – ont décidé de chercher ensemble comment l'éducation populaire peut œuvrer pour restaurer et faire vivre une pratique publique de la parole, construite et argumentée.

La méthode retenue consiste à opérer un recensement d'actions menées par ces fédérations dans six régions et se rapprochant de cet objectif, afin de les décrire, de les analyser, de les critiquer et d'en tirer des pistes de réflexion et d'action.

Ce travail doit d'abord identifier, à partir des actions analysées, les conditions nécessaires à l'exercice partagé de la parole : conditions sociales, institutionnelles, linguistiques, discursives, mais aussi conditions de lieux, d'espace, de temps et d'accompagnement. Il doit ensuite définir concrètement des méthodes d'action et des outils de formation pour les animateurs de l'éducation populaire.

Les ministères de la Culture et de la Communication, et de la Jeunesse et des Sports soutiennent cette initiative, entamée en 2007, qui s'est conclue par un colloque international à Lyon les 12 et 13 décembre 2008 et dont les actes seront publiés.

# Développement et modernisation de la langue

## > L'activité du dispositif d'enrichissement de la langue française

Le dispositif d'enrichissement de la langue française institué par le décret du 3 juillet 1996 a pour mission essentielle de créer des termes et expressions nouveaux pour désigner en français les concepts et réalités qui apparaissent sous des appellations étrangères, notamment dans les domaines économique, scientifique et technique. Ces termes, qui ne sont d'usage obligatoire que dans les administrations de l'État et les établissements publics, peuvent servir de référence, en particulier pour les traducteurs et les rédacteurs techniques, et contribuer au rayonnement de la francophonie.

Coordonné et animé par la DGLFLF chargée d'assurer le secrétariat permanent de la Commission générale de terminologie et de néologie, le dispositif comprend, outre cette assemblée, dix-huit commissions spécialisées de terminologie et de néologie implantées dans les différents ministères, au centre d'un réseau de partenaires institutionnels incluant notamment en France l'Académie française et dans les pays francophones les organismes responsables de la politique linguistique.

Depuis la fin de l'année 2006, c'est M. Marc Fumaroli, de l'Académie française, qui assure la présidence de la Commission générale de terminologie et de néologie. Dans les dernières années, la Commission générale s'était attachée à renforcer sa procédure d'examen afin de ne pas retarder la publication des termes recommandés, malgré l'accroissement du nombre des commissions spécialisées et des listes proposées par ces dernières, en créant successivement un groupe de travail et un groupe restreint de cette assemblée. Dans ces conditions, la Commission générale a publié en 2008 au *Journal officiel* 462 termes.



	2004	2005	2006	2007	2008
Nombre de réunions	98	118	164	159	160
Nombre de termes publiés au <i>Journal officiel</i>	223	325	298	317	462

### > Un nouvel outil au service de la promotion du vocabulaire recommandé

Afin d'améliorer la diffusion du vocabulaire recommandé publié au *Journal officiel*, souhait notamment exprimé par les deux présidents successifs de la Commission générale de terminologie, le délégué général à la langue française et aux langues de France a entrepris de créer un nouveau site [www.FranceTerme.culture.fr](http://www.FranceTerme.culture.fr) lancé officiellement par la ministre de la Culture et de la Communication lors de l'inauguration de la *Semaine de la langue française* en mars 2008.

Ce site, qui permet de consulter l'ensemble des termes publiés au *Journal officiel*, constitue par ailleurs un outil de collaboration entre les diverses commissions spécialisées. Il offre une variété de services aux professionnels (terminologues, traducteurs...) comme au grand public. Il permet de retrouver les termes recommandés, de demander l'équivalent français d'un terme étranger ou d'en suggérer, et d'être tenu informé par alerte automatique des dernières publications.

# Les langues de France

L'année 2008 a mis les langues de France au centre du débat public. C'est le signe que la question du pluralisme sollicite fortement les esprits et ne peut plus être pensée sans référence à sa dimension linguistique. Tout au long de ce débat, le ministère de la Culture et de la Communication a joué un rôle d'expertise, de conseil et d'orientation.

## > Le débat parlementaire

Comme le Gouvernement s'y était engagé au moment de la discussion du traité de Lisbonne, un débat sur les langues régionales a eu lieu le 7 mai à l'Assemblée nationale et s'est poursuivi le 13 mai au Sénat. C'était la première fois, depuis le début de la cinquième République, qu'un gouvernement prenait une telle initiative. La ministre de la Culture et de la Communication, Christine Albanel, a déclaré qu'un cadre de référence était nécessaire pour donner une forme institutionnelle au patrimoine linguistique de la Nation. Elle a indiqué que ce cadre n'impliquait pas de ratifier la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires et que la reconnaissance des langues prendrait la forme d'une loi relative à l'enseignement, aux médias, à la culture et aux services publics. Un projet de texte sera donc présenté aux assemblées en 2009.

Dans le cadre plus général de la réforme des institutions, les députés avaient adopté le 22 mai un amendement qui proposait d'ajouter à l'article 1<sup>er</sup> de la Constitution une phrase indiquant que les langues régionales appartiennent au patrimoine de la France. Cet amendement ayant été rejeté par le Sénat le 18 juin, c'est dans le titre XII relatif aux collectivités territoriales qu'au terme du débat parlementaire a été finalement inséré, dans le texte adopté par le congrès le 21 juillet, un article 75-1, qui porte que « les langues régionales appartiennent au patrimoine de la France ».

La discussion législative autour des langues régionales a provoqué un intense débat de société, dans la presse et sur internet. Elle a permis un enrichissement de la réflexion sur le pluralisme et une meilleure prise de conscience des questions touchant au langage, dans leur rapport avec l'histoire, la culture et la politique.

### > L'action culturelle

Plus tôt dans l'année, le salon *Expolangues*, à Paris, a été une première occasion de débattre autour des langues de France : la DGLFLF avait choisi pour son stand ce thème particulier. Une table ronde a été organisée le 8 février 2008 sur l'avenir du plurilinguisme français, le rôle des langues indigènes dans les transformations de la culture et leur place dans la société.

La conduite d'une politique linguistique équilibrée passe aussi, traditionnellement, par le soutien à des projets artistiques qui contribuent à installer durablement la création en langues de France dans le paysage culturel. Du théâtre à l'édition et au cinéma, la DGLFLF s'est engagée en 2008 à soutenir des réalisations de haut niveau d'exigence. Ces crédits, relativement modestes, viennent abonder les sommes, bien supérieures, que les directions régionales des affaires culturelles allouent chaque année au développement des langues de France, de manière à enraciner l'idée que les langues sont à considérer non pas comme de simples outils de communication, mais dans leur capacité à produire des œuvres de l'esprit.

Il convient de saluer en particulier une initiative originale : pour la première fois cette année, la « Nuit des musées » s'est ouverte aux langues de France. De nombreuses opérations en langues régionales, en Alsace, au Pays basque, dans le Sud, ont permis aux visiteurs des musées de prendre la mesure de la pluralité linguistique de notre pays.

# L'Observatoire des pratiques linguistiques

Créé en 1999 au sein de la délégation générale à la langue française, l'Observatoire des pratiques linguistiques a pour objectif de recenser, de développer et de rendre disponibles les savoirs relatifs à la situation linguistique en France, aux fins de fournir des éléments d'information utiles à l'élaboration des politiques culturelles, éducatives ou sociales. Il a également pour but de faire mieux connaître un patrimoine linguistique commun, constitué par l'ensemble des langues et des variétés linguistiques parlées en France, qui concourent à la diversité culturelle de notre pays.

L'activité de l'observatoire s'organise autour de quatre axes :

- > le soutien à des travaux d'étude et de recherche, la coordination et l'organisation en réseau de ces travaux ;
- > la diffusion des informations recueillies auprès des spécialistes, des responsables de politiques publiques et d'un large public ;
- > l'organisation en réseau et la collaboration des équipes et centres de recherche qui travaillent sur les pratiques linguistiques en France et dans les pays francophones ;
- > la conservation, la constitution, la mise à disposition et la valorisation de corpus oraux enregistrés.

Depuis 2004, un des axes majeurs de l'activité de l'Observatoire a été le développement du programme *Corpus de la Parole*. Ce programme a pour objectif la numérisation et la valorisation de corpus oraux (collections ordonnées d'enregistrements de productions linguistiques orales et multimodales réalisées par des chercheurs) afin de permettre leur conservation et leur transformation en de véritables ressources linguistiques numériques,

pour la recherche en sciences humaines, l'enseignement et l'ingénierie des langues. Cette priorité s'est traduite en 2008 :

- > par la participation de la DGLFLF, pour la troisième année consécutive, au plan de numérisation du ministère de la Culture et de la Communication. Cette participation a permis la numérisation et la mise à disposition du public sur internet d'une collection de corpus oraux en français et en langues de France ;
- > par le lancement du site *corpusdelaparole.culture.fr*, le 7 février 2008, dans le cadre du salon Expolangues ;
- > par le lancement, en vue du développement du programme *Corpus de la parole*, d'un appel à propositions sur le thème « valorisation et usages de corpus oraux en français et en langues de France », auquel les laboratoires des universités ou du CNRS pourront répondre directement.

Par ailleurs, la DGLFLF a accordé une aide au laboratoire Dynamique du langage (DDL, CNRS – Université de Lyon II) pour la préparation d'un ouvrage de synthèse sur les langues en danger et au CNRS pour l'organisation du premier congrès mondial de linguistique française qui a eu lieu à Paris du 9 au 12 juillet 2008.

La première phase d'activité de l'Observatoire a consisté à mobiliser les chercheurs et à favoriser l'émergence de réseaux. La seconde phase consiste à créer des espaces nouveaux de diffusion de l'information et d'échange avec les décideurs, les acteurs sociaux, les acteurs culturels soucieux de disposer de données scientifiques.

Pour cela, un bulletin, *Langues et Cité*, a été créé. En 2007, ont été publiés deux numéros, l'un sur le romani et l'autre sur l'occitan. En 2008 ont été publiés trois numéros : le premier sur l'arménien en France, suivi d'un numéro non thématique intitulé *Langues d'ici, langues d'ailleurs* (n° 12) ; la parution du n° 13 *Plurilinguisme et migrations* vient clore cette année.

En 2006, l'Observatoire avait inauguré une collection de publications intitulée *Les cahiers de l'Observatoire des pratiques linguistiques* : le n° 1 est intitulé *Les rectifications orthographiques de 1990 : analyses des pratiques réelles en France et dans la francophonie*. La collection est relancée en 2008 avec le n° 2 : *Migrations et plurilinguisme en France*, paru en septembre à l'occasion des *États généraux du multilinguisme*.

# Communication et sensibilisation des publics

L'action d'information, de sensibilisation, de mobilisation de l'opinion n'est pas un simple appendice à la politique en faveur de la langue française et de la diversité linguistique. Elle est une condition essentielle de sa réussite.

Trois événements désormais inscrits dans le paysage culturel de notre pays offrent une occasion privilégiée de célébrer la cause du français et du plurilinguisme.

> *La Semaine de la langue française (14-24 mars 2008) :*  
*le succès des mots de la rencontre*

« Les mots de la rencontre » était le thème retenu pour cette édition qui a eu lieu du 14 au 24 mars 2008. En proposant au public d'aller à la rencontre des mots, la *Semaine de la langue française* invitait cette année nos concitoyens à célébrer le plus fort des liens que nouent les hommes dans la cité – leur langue commune – mais aussi à découvrir la richesse, la variété et parfois les mystères de notre langue.

Cette édition 2008 a rencontré un vif succès, avec 2 000 manifestations organisées en France et dans plus de cent pays. En France, un nombre croissant de manifestations a été mis en place, en particulier grâce à 70 villes partenaires, mais aussi à tous les opérateurs – associations, artistes, établissements scolaires ou universitaires, bibliothèques, médiathèques, musées, théâtres, hôpitaux, entreprises parfois – qui se sont mobilisés pour partager avec le public des moments de fête ou de réflexion sur le français.

Les dix mots choisis pour évoquer ou illustrer chacun à leur manière le thème de l'édition 2008 ont servi de fil rouge aux manifestations organisées en France et à l'étranger : apprivoiser, boussole, jubilatoire, palabre, passerelle, rhizome, s'attabler, tact, toi, visage.

Chacun des mots était parrainé par une personnalité invitée à exprimer à travers lui son attachement à la langue française : Florian Zeller, Maud Fontenoy, Alain Mabanckou, Daniel Mesguich, Yann Arthus-Bertrand, Christian de Portzamparc, Pierre Hermé, Arielle Dombasle, Éliette Abecassis, Abd Al Malik et Elsa Zylberstein. Leurs témoignages ont été diffusés dans les médias tout au long de la *Semaine de la langue française*.

Grâce au partenariat avec le ministère de l'Éducation nationale, les établissements scolaires français ont été fortement associés à l'opération avec un concours pour les collégiens et les lycéens qui avait pour objectif de mettre en valeur leur connaissance du vocabulaire.

Ce concours, organisé pour la 2<sup>e</sup> année consécutive, figure parmi les opérations d'envergure menées cette année en France, tout comme *Le Grand Prix des conteurs*, les *Caravanes des dix mots* qui ont traversé plusieurs régions métropolitaines et outre-mer, ou encore, pour la première fois, un concours des dix mots inter-régional et des *Nuits du slam* itinérantes. En 2008, outre l'augmentation du nombre de villes partenaires, une opération de sensibilisation en direction des musées a permis à la *Semaine* d'investir de nouveaux établissements culturels.

Des manifestations internationales étaient également des rendez-vous attendus : les *Caravanes francophones* qui ont cheminé dans 28 pays, les « Carnets spatiaux » proposés par le Centre national d'études spatiales en partenariat avec le réseau des alliances françaises, les « correspondances de classes » de la Fédération internationale des professeurs de français, ou encore le « Concours des dix mots de la francophonie » de l'Association francophone d'amitié et de liaison.

Avec le soutien du ministère des Affaires étrangères et européennes, plus de cent pays, sur les cinq continents, se sont ainsi emparés des « mots de la rencontre » pour célébrer la langue française. On peut citer la 4<sup>e</sup> édition des concours nationaux « Dessine-moi la francophonie » et « Les dix mots de la Francophonie » en Finlande, ou le concours scolaire qui a mobilisé 15 500 élèves britanniques. La *Semaine de la langue fran-*



çaise a permis à tous les francophones de faire vivre ce territoire de la rencontre qu'est le français, tout particulièrement parce que ces dix mots ont été choisis cette année en concertation avec la Belgique, la Suisse et le Québec, où l'on a fêté en 2008 le 400<sup>e</sup> anniversaire de la fondation de la ville de Québec par Samuel de Champlain.

Enfin, les partenaires et mécènes de l'édition 2008 de la *Semaine de la langue française*, en particulier les Éditions Le Robert, la Poste, le Groupe Lagardère, TF1 Publicité, Screenvision et Australie ont contribué au retentissement national et international de la *Semaine de la langue française* avec des campagnes de promotion sur tous les médias.

> **Expolangues (6-9 février 2008) :**  
**les langues de France à l'honneur**

Le salon Expolangues a pour objectif de promouvoir l'apprentissage des langues et le plurilinguisme. La délégation générale à la langue française et aux langues de France a présenté sur son stand de très nombreuses ressources destinées aux professionnels comme au grand public, parmi lesquelles :

- > [www.corpusdelaparole.culture.fr](http://www.corpusdelaparole.culture.fr), le nouveau site réalisé en partenariat avec le CNRS et qui donne accès en ligne à un catalogue de fonds sonores constitués de plusieurs centaines d'heures transcrites et numérisées de variétés de français et de langues régionales parlées sur le territoire national ;
- > [www.languesdefranceenchansons.fr](http://www.languesdefranceenchansons.fr), le site qui présente la richesse du patrimoine chanté en langues régionales ;
- > [www.FranceTerme.culture.fr](http://www.FranceTerme.culture.fr), le nouveau site terminologique qui permet de consulter l'ensemble des termes recommandés publiés au *Journal officiel*.

Par ailleurs, plusieurs tables rondes ont été organisées à l'initiative de la DGLFLF portant notamment sur l'exploitation des enregistrements oraux et sur la situation et les enjeux relatifs aux langues de France.

> Le 26 septembre, célébration de la *Journée européenne des langues*

À l'initiative du Conseil de l'Europe, la *Journée européenne des langues* a pour ambition de célébrer chaque année le 26 septembre, dans tous les pays d'Europe, la diversité linguistique et d'informer les citoyens des moyens dont ils disposent pour s'ouvrir au plurilinguisme.

Cette année, le ministère de la Culture et de la Communication a donné un retentissement particulier à cette journée en organisant, avec le ministère des Affaires étrangères et européennes et le ministère de l'Éducation nationale, des *États généraux du multilinguisme*. Cette opération est présentée de façon détaillée au chapitre « Emploi et diffusion de la langue française. »

## Des mots pour demain

L'édition 2009 de la *Semaine de la langue française* est placée sous le signe de l'avenir.

Si demain peut se dire en français, c'est que notre langue dispose de toutes les ressources nécessaires pour s'adapter aux évolutions du monde. Qu'ils relèvent de la science et des techniques ou qu'ils expriment un regard sur le monde, les dix mots choisis illustrent la capacité de notre langue à dire et à imaginer l'avenir.

Qu'ils aient été créés récemment ou qu'ils aient traversé les siècles pour s'adapter au monde contemporain, les dix mots de l'édition 2009 sont de véritables indicateurs de modernité.

**AILLEURS, CAPTEUR, CLAIR DE TERRE, CLIC,  
COMPATIBLE, DÉSIRER, GÉNOME, PÉRENNE,  
TRANSFORMER, VISION**

Ainsi le mot « compatible » est à la fois l'un des mots les plus anciens et les plus actuels de la liste : remontant au latin médiéval, il est repris par les nouvelles technologies. De même, le mot « clic », onomatopée attestée depuis 1578, appartient aujourd'hui au vocabulaire d'internet et de la télécommunication à travers les expressions courantes « cliquer » ou « d'un simple clic ».

Tendu vers l'autre, le nouveau ou l'« ailleurs », le verbe « désirer » a conservé toute sa force depuis l'époque des troubadours. Quant à « transformer », forgé au XIV<sup>e</sup> siècle, il exprime les réalités physiques de notre monde en mutation. Toujours d'actualité, la maxime du philosophe Anaxagore « rien ne se perd, rien ne se crée, tout se transforme » évoque aussi bien la recherche scientifique que la survie de notre planète. Les « capteurs », solaires ou autres, sont un moyen nouveau de

produire une énergie « pérenne ». À l'échelon infinitésimal, l'étude du « génome » est porteuse de grands espoirs pour l'humanité.

La conquête de l'espace a rendu réel l'imaginaire d'Hergé : les hommes qui ont marché sur la lune ont vu de leurs yeux, pour la première fois, un « clair de Terre ». Ce néologisme, qui est construit à la manière de l'« outre-ciel » du poète Léopold Sédar Senghor, permet de se décentrer et de positionner la Terre vue du cosmos, d'ouvrir une porte sur une autre « vision » du monde.

[www.semainelf.culture.fr](http://www.semainelf.culture.fr)